

Décision

Générale

colonial

Décision n° 12 au sujet d'une gratification au gendarme Puche.

n° 12

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

7 janvier 1948

Numéro JO

n° 1 du 31/01/1948

Date du numéro

31 janvier 1948

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu la décision n° 627 du 31 mai 1947 nommant le gendarme Puche commissaire à l'immigration et chef du bureau des douanes à Ali-Sabiet

Vu l'arrêté n° 1292 du 6 novembre 1946 déterminant le régime et fixant les taux des indemnités diverses pour travaux supplémentaires ou exceptionnels et gratifications pouvant être perçues par toutes les catégories de personnel à la Côte française des Somalis

Sur la proposition du chef du service des douanes.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Une gratification de six mille francs est allouée au gendarme Puche. chargé de fonctions de commissaire à l'immigration et chef du bureau des douanes à Ali-Sabieh. Art. 2. — La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Le Gouverneur, P.H. Siriex